



DATE DE CONVOCATION :
15/04/26

NOMBRE DE MEMBRES
EN EXERCICE :
PRÉSENTS :
VOTANTS :

17
12
12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an **DEUX MIL VINGT SIX**

Le **28 avril** à 20 heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle municipale des Anciennes Ecuries, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

MM./Mmes Pierre-Edouard EON(+1) Président, Estelle PECQUEUX(+1), Catherine GAUTIER(+1), Philippe MONTAIGNE(+1), Marianne DECONINCK(+1), Marc BOURALY, Frédérique DOHY, Jérôme DURIEUX, Nathalie BARROIS, Christine JAMET, Gracia VALIENTE DE SANTIS, Céline LABBE, formant la majorité des membres en exercice.

Absentes représentées : Madame Laurence BARTHELEMI représentée par madame Catherine GAUTIER, madame Dominique DE GOUSSENCOURT représentée par madame Marianne DECONINCK, madame Véronique DOUTRELEAU représentée par monsieur Philippe MONTAIGNE, madame Karine LAMBERT représentée par monsieur le Président, madame Corinne JOURNOT représentée par madame Estelle PECQUEUX.

Monsieur Philippe MONTAIGNE est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

OBJET : SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS LOCALES

VU l'article L.1611-14 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'Action sociale et des Familles ;

VU le vote du budget primitif 2026 lors de cette même séance ;

CONSIDERANT l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations dans l'entraide, l'écoute et le soutien qu'elles peuvent apporter aux citoyens ;

CONSIDERANT les dossiers reçus des différentes associations remplissant les critères d'attribution ;

CONSIDERANT l'examen des demandes de subventions ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

À L'UNANIMITE, pour les associations :

- JALMALV Val d'Oise
- Maison des Tulipes

A LA MAJORITE, (madame Corinne JOURNOT, membre de l'association L'APED l'Espoir, madame Karine LAMBERT, présidente de l'association Le Club des Aînés, madame Gracia VALIENTE DE SANTIS, membre de l'association Secours Catholique, madame Christine JAMET, administratrice de l'association UNAFAM Val d'Oise et madame Nathalie BARROIS, membre de l'association ATD Quart Monde, ne prennent pas part au vote), **pour les associations :**

- L'APED l'Espoir
- Secours Catholique
- Club des Aînés
- UNAFAM Val d'Oise
- ATD Quart Monde

VALIDE l'attribution des subventions aux associations à caractère social, selon le tableau ci-dessous :

<i>Associations</i>	<i>Versement 2025 (€)</i>	<i>Demande 2026 (€)</i>	<i>Versement 2026 (€)</i>
JALMAV	350	450	350
APED l'Espoir	1 400	1 400	1 400
La Maison des Tulipes	400	400	400
Le Club des Aînés	800	800	800
ATD Quart Monde	500	10 000	500
Secours Catholique	500	600	500
UNAFAM	350	350	350

DIT que la somme sera versée en une seule fois.

DIT que la dépense est prévue au budget primitif 2026, compte 6574.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 29 avril 2026

Le Secrétaire de séance,



Philippe MONTAIGNE
Administrateur du CCAS

Le Président,



Pierre-Edouard EON
Maire de Méry-sur-Oise